

La Caisse d'assurance du sport sous l'angle politique et financier

# Fiscalisation, oui ou non?

Grâce à la Caisse d'assurance du sport de la Fédération suisse de gymnastique (CAS-FSG), il existe depuis plus de 90 ans une organisation d'entraide des gymnastes qui verse des prestations en cas d'invalidité ou de décès.

Le siège de la CAS est à Aarau, dans le bâtiment du secrétariat central de la FSG. Les tâches de la CAS représentent l'équivalent d'un temps de travail salarié de 185 pourcent, les commissions de gestion et d'administration étant dirigées par des fonctionnaires bénévoles. Depuis 1983, la CAS est placée sous le contrôle de la FINMA (Autorité féd. de surveillance des marchés). Suite aux problèmes rencontrés par certaines assurances dans le domaine du capital de couverture, les prescriptions concernant le capital minimum, les contrôles internes, etc. ont été renforcées. Ce qui a généré 40000 francs de frais supplémentaires pour la CAS.

## Lourde surveillance

Comme la FINMA ne voulait pas entrer en matière à ce sujet, la CAS s'est tournée vers les parlementaires fédéraux qui lui sont proches pour solliciter l'aide de la Confédération, respectivement modifier la loi en faveur des petites assurances, voire libérer les plus petites d'entre elles de la surveillance.

Jürg Stahl (conseiller national, membre du comité central de la FSG, conseil de gestion de la CAS) et Yvo Bischofberger (conseiller d'Etat, ancien président de l'Association appenzelloise de gymnastique) ont défendu cette motion dans leur chambre respective. Bischofberger a pu convaincre, malgré un préavis défavorable du Conseil fédéral, une majorité de ses collègues du Conseil des Etats du bien-fondé de la nécessité de modifier cette loi et Stahl a favorisé une décision positive au Conseil national. Preuve qu'il existe des politiciens à l'écoute de la population et s'engageant pour les changements en faveur des petites gens.

## Imposition?

La «nouvelle» imposition de la CAS prévue par le canton d'Argovie est un autre chapitre. Depuis sa fondation (1910), la CAS compte parmi les institutions libérées d'impôts, ce que les Argoviens vou-

Photo: Peter Friedli



## La CAS devra-t-elle vraiment payer des impôts à l'avenir?

draient changer. Le fait que le canton ait libéré d'impôts la FSG n'est pas négligeable, mais ne concerne pas la CAS, bien qu'étroitement liée à la FSG. Et il était prévisible que l'administration fiscale ne revienne pas sur sa décision concernant une libération des impôts. La déception des responsables a été plus grande encore lorsque la requête en appel à la commission fiscale a échoué.

Alors que l'administration fiscale ne reconnaît pas l'intérêt public de la CAS et avance comme argument principal le cercle restreint d'assurés (membres FSG), la commission fiscale ne retient pas ces arguments. Comme critère principal, elle évoque les statuts n'apportant aucune garantie que la fortune de la CAS n'irait pas directement aux assurés en cas de dissolution. Ces statuts devront être modifiés

lors de la prochaine assemblée de la Société coopérative. Reste à espérer que le tribunal corrige le tir de l'administration. Et s'il ne le fait pas, il faudra trouver des voies pour que les comptes de la CAS, faute de bénéfice, ne soient pas soumis à imposition.

## Situation win-win

La CAS et ses investissements sont un exemple de situation win-win. Les banques ne travaillent pas gratuitement. Ce qui était le cas de la CAS il y a encore quelques années. Depuis quelque cinq ans, la CAS dispose d'un partenaire compétent grâce à la banque privée La Roche (voir encadré). Celle-ci reverse à la CAS la moitié de la somme déposée par celle-ci sous forme de sponsoring. Grâce à cet arrangement, la FSG a encaissé plus 50000 francs pour le sponsoring durant les cinq dernières années. La banque privée La Roche gère portefeuilles et fortunes, mais accueille volontiers aussi des clients privés. Il vaut la peine pour les gymnastes de lui demander une offre.

*August W. Stolz (président de la commission d'administration de la CAS)*

## BANQUE LA ROCHE

La Banque privée La Roche & Co Banquiers est une entreprise familiale depuis 1787. C'est la plus ancienne banque de Bâle. L'entreprise commanditaire compte six actionnaires libres et personnellement responsables. La Roche & Co Banquiers dispose de filiales à Berne et Olten et d'une représentation à Zurich. Membre de l'Association des banquiers privés suisses, elle emploie une centaine de collaborateurs. Depuis mars 2008, les banquiers privés bâlois sont également présents dans les pays de l'Est. Grâce à ces synergies, la maison est en mesure de détecter de bonne heure les possibilités et tendances qui peuvent s'avérer intéressantes pour ses clients et la gestion de sa fortune. – Siège principal: La Roche & Co Banquiers, Rittergasse 25, 4001 Bâle.

[www.larochebanquiers.ch](http://www.larochebanquiers.ch)